

Conseil Municipal du 14 décembre 2021

Le quatorze décembre deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Eléonore FAWOUBO, Hervé GOUBERT, Gilles HATREL, Christine LE NAOUR, Alexandra AZZOPARDI, Vincent DECORDE, Eva GIGAN, Stéphanie BRUN, Robert LAFITE

Étaient excusés : Maxime TROMPIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Robert LAFITE, Lucie BLANCHARD

Secrétaire de séance : Stéphanie BRUN

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 12 octobre 2021

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2021.

B- Communications diverses :

Ajout d'une délibération :

Autorisation de signature - Convention financière entre la Métropole Rouen Normandie - Education à l'environnement : Métropole nourricière

- Décoration de Noël : un grand merci et félicitations à un habitant de la commune qui a réalisé la boîte aux lettres pour le Père Noël (installée devant la mairie) et le sapin de Noël en bois (placé dans le hall d'accueil).

- Un grand merci et félicitations également aux animatrices et enfants du périscolaire qui ont réalisé les décorations disposées aux fenêtres de la mairie, et décoré le sapin en bois du hall. Ces nouvelles décorations complètement dans l'objectif du « faire soi-même », viennent compléter la guirlande lumineuse installée sur La Halle.

- Succès de l'Atelier Faire soi-même (produits ménagers) avec Mélanie de l'Atelier de Mel le 13 novembre dans le cadre des petits ateliers de la COP 21 : 11 participants. En 2022, un autre atelier « produits cosmétiques » sera proposé.

- Convention dans le cadre de « Mon Petit Atelier de la COP 21 » : 5 animations réalisées (Chauve-souris, ramassage des déchets, Jour de la nuit, Verger partagé, Atelier de MEL) pour un montant de 950€. Soutenu et financé par la Métropole Rouen Normandie.

- Verger partagé : la prochaine étape est le greffage et le bouturage en mars 2022.

- Une réunion avec les assistantes maternelles intéressées aura lieu le 15 décembre pour leur proposer de choisir le jeu pour les tout petits qui sera installé près du verger.

- Commissions Jardins : Pour finaliser le branchement d'eau une entreprise a été contactée et doit fournir un devis.

Une demande de 2 composteurs (gratuits) sera réalisée auprès de la Métropole Rouen Normandie.

- Commission MRN Culture : mise à disposition d'un spectacle durant le festival Spring de la Métropole Rouen Normandie pour le dimanche 27 mars.

- Les conditions sanitaires actuelles et annoncées pour le mois de janvier amènent à s'interroger sur le maintien de la cérémonie des vœux prévue le 27 janvier 2022. Celle de la Métropole Rouen Normandie est d'ores et déjà annulée et une grande majorité des communes l'ont déjà annoncé. Je propose de ne pas maintenir celle de Roncherolles.

- Label 4 éco quartier : courrier officiel à venir de son obtention, remise du label le 18 janvier 2022. Grande fierté pour la commune : cela vient saluer la volonté qu'ont eu les élus successifs de restructurer le centre bourg en s'orientant, quand cela fut créé, vers les objectifs d'un éco quartier.

- Nouvelle association : « Le Vivier Pro » qui regroupe les commerçants, artisans, et sociétés de Roncherolles-sur-le-Vivier (article dans le prochain numéro des Ronches). Comme pour les autres associations, une convention sera à signer entre cette nouvelle association et la commune pour prévoir l'utilisation des salles communales et la subvention annuelle.

- Dossier DICRIM (Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs) : après sa mise à jour par un groupe de travail composé d'élus et de Maryline Leclerc, Secrétaire Générale, il a été relu par les services de la Métropole Rouen Normandie. Une fois les quelques précisions demandées effectuées, il sera envoyé en Préfecture et à la Métropole Rouen Normandie au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Ce DICRIM sera alors à disposition en mairie et également consultable sur le site Internet de la commune.

Il est nécessaire de réaliser une brochure récapitulative simplifiée afin d'être distribuée aux habitants (en même temps que les Ronches d'avril 2022).

- Dossier PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : il est la suite logique du DICRIM. Pour l'élaborer il est décidé de recruter un stagiaire bac+5 qui pourrait arriver dès janvier 2022. Les services de la Métropole Rouen Normandie seront un soutien dans les différentes étapes de la conception de ce PCS.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2019 reconnaissant d'intérêt métropolitain, à compter du 1er janvier 2021, le Musée Flaubert et d'Histoire de la médecine, la maison natale de Pierre Corneille et le Pavillon Flaubert afin de les intégrer dans la Réunion des Musées Métropolitains,

Vu la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 30 septembre 2021,

Vu le rapport de présentation de la CLETC du 30 septembre 2021,

Considérant qu'il convient de se prononcer sur le montant des transferts de charges correspondant au transfert des équipements culturels que constituent le Musée Flaubert et d'Histoire de la médecine, la maison natale de Pierre Corneille et le Pavillon Flaubert afin de les intégrer dans la Réunion des Musées Métropolitains,

Considérant qu'il revient à la CLETC d'arrêter les méthodes d'évaluation et les montants transférés entre les communes et la Métropole,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide :

ARTICLE 1 : D'approuver le rapport de la CLETC du 30 septembre 2021 joint en annexe.

ARTICLE 2 : En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO

Autorisation de signature - convention déneigement

Madame le Maire informe le Conseil de la nécessité de conventionner avec la commune de Saint-Martin-du-Vivier pour le déneigement réalisé par un agriculteur. La convention fixe les modalités technique et financière.

La commune de Saint-Martin-du-Vivier met un service de déneigement à la disposition de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier pour la sécurisation de son domaine public durant la période hivernale.

Ce service consistera en l'intervention de l'EARL du Mont Perreux par tracteur équipé d'une lame de déneigement, propriété de la Commune de Saint-Martin-du-Vivier.

La prestation sera déclenchée sur appel téléphonique du Maire ou de l'un de ses représentants auprès de la commune de Saint-Martin-du-Vivier ou directement auprès du prestataire.

L'intervention peut ainsi avoir lieu de jour comme de nuit, weekends et jours fériés compris, en fonction des besoins constatés.

La commune de Saint-Martin-du-Vivier sera indemnisée par la Commune de Roncherolles-sur-Vivier au prix forfaitaire (frais de carburant inclus), pour l'intégralité de la durée de la convention :

- 75 € H.T. par heure travaillée, entre 7h00 et 20h00,
- 90 € H.T. par heure travaillée entre 20h00 et 7h00, dimanches et jours fériés,
- 120 € (forfait)/intervention (amortissement de la lame)

La convention prend effet à compter du 1^{er} décembre 2021, sans limite de durée. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de 3 mois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Autorise Madame Le Maire à signer la convention de déneigement avec la commune de Saint-Martin-du-Vivier.

La convention est annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Robert LAFITE

Autorisation de signature - Convention financière entre la Métropole Rouen Normandie - Education à l'environnement : Métropole nourricière

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et de son futur Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (PACTE) dont l'élaboration a été approuvée par délibération du Conseil du 16 décembre 2019, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à mener des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au jardinage durable.

La Métropole s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT), approuvé par délibération du Conseil en date du 16 décembre 2019, dans l'objectif notamment de faciliter l'accès de tous à des produits locaux, de qualité et de saison, de soutenir le développement de l'agriculture urbaine par l'autoconsommation et l'autoproduction, dans l'objectif d'une plus grande autonomie alimentaire de la population, contribuant ainsi à réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Pour répondre à ces objectifs, la Métropole a développé un appel à projet « Métropole nourricière », qui vise à développer l'autonomie alimentaire de son territoire par l'augmentation des sur-

faces dédiées à la production alimentaire, la consommation de denrées produites localement, permettant à chacun, l'accès à des produits sains, variés, de qualité et de saison, par le développement de projets de jardinage partagé et d'espaces nourriciers.

La convention entre la Métropole Rouen Normandie et la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier contribue au développement des jardins partagés et espaces nourriciers sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

La convention vise le développement d'un projet de jardin partagé ou espace nourricier, lauréat de l'appel à projet Métropole Nourricière, et consistant notamment en l'octroi, par la Métropole, d'une subvention destinée à la création et l'équipement du projet, dont le montant maximum est de 3 788.00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel du projet, présenté ci-dessous, s'élève à 7576 € TTC :

- Métropole Rouen Normandie / Métropole nourricière 2021 : 3788 TTC
- Autofinancement : 3788 € TTC

Le projet, se situant Chemin des Pépinières à Roncherolles sur le Vivier, consiste à la création d'un verger collectif ayant pour objectifs de :

- Cultiver des produits frais accessibles,
- Sensibiliser les habitants aux circuits courts,
- Inciter les habitants à implanter des arbres fruitiers chez eux,
- Faire un projet collectif partagé et intergénérationnel,
- Maintenir et sensibiliser à la biodiversité par une pratique de l'éco pâturage pour l'entretien de la prairie,
- Réaliser un lieu très convivial pour des manifestations extérieures communales ou métropolitaines (ateliers faire soi-même, expositions, marchés, repas collectifs ...)

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier s'engage à mettre en œuvre le projet pour une durée minimum de 3 ans. Les premiers investissements nécessaires au projet devront être réalisés dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la convention.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- Autorise Madame Le Maire à signer la convention financière et la charte Métropole nourricière avec la Métropole Rouen Normandie.

La convention est annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Monique PILLUT-BOISSIERE informe que le spectacle de Noël des écoles a eu lieu le 13 décembre dans le strict respect du protocole sanitaire, notamment concernant le non-brassage des enfants :

- partage de la salle de la Pépinière en trois groupes pour que les enfants des groupes existants au sein des écoles et du périscolaire ne se mélangent pas, y compris pendant la distribution des livres

- entrée et sortie des trois groupes d'enfants de la Pépinière par des issues différentes
 - port du masque pour tous, adultes et enfants (sauf des maternelles), y compris de la comédienne, que nous remercions d'avoir accepté cette condition afin que le spectacle puisse avoir lieu
- Merci au Père Noël, au CFA et à la Bibliothèque pour cette après-midi festive.

Les chaises remplacées du restaurant scolaire ont toutes trouvé preneur :

- 16 chaises ont été vendues à 3 habitants de la commune au prix de 5 euros
- 5 chaises ont été données à l'association La Source de Petit-Quevilly
- 35 chaises ont été données au Secours Populaire

Commission Sociale et Solidaire - Eva GIGAN

Opération colis de Noël pour les anciens :

10 personnes ont participé le samedi 11 décembre de 14h00 à 16h30 à la distribution des colis de Noël pour les anciens de la commune (personnes de 70 ans ou plus en 2021). Ces personnes étaient les membres de la CSS, des conseillers municipaux, un habitant de la commune ayant déjà participé l'année dernière et Mme Le Maire, qui nous a fait l'honneur de sa présence sur cette demie journée.

- **102** colis ont été distribués : **54** pour 2 personnes et **48** pour 1 personne.

Les retours étaient positifs car les habitants apprécient ce moment qui ne compense que partiellement les regroupements festifs interdits pour l'instant (repas, goûter de Noël, spectacles, etc.) et l'accueil fut très agréable pour les distributeurs.

Calendrier :

- **mercredi 15/12/2021** : 9h en mairie, invitation des assistantes maternelles de la commune à une réunion pour le projet de remplacement du jeu des tout-petits
- **jeudi 16/12/2021** : 17h30 en mairie, commission communication pour la mise à jour des Ronches Pro
- Visio Métropole Rouen Normandie sur le sujet de la COP21 : présence de Robert
- **samedi 18/12/2021** : 10h en mairie, atelier informatique organisé par le CFA
- **mardi 21/12** : 18h en mairie commission environnement
- **mercredi 05/01/2022** : 14h30 démontage de la guirlande de La Halle
- **Week-end des 08 et 09/01/2022** : distribution du n°116 des Ronches
- **lundi 10/01/2022** : réunion maire - adjoints - secrétaire générale
- **mercredi 12/01** : 10h30 Métropole Rouen Normandie aux jardins familiaux avec la commission

jardins dans le cadre de la demande des composteurs

- **jeudi 13/01/2022** : 17h30 en mairie, Comité de rédaction des Ronches
- **samedi 15/01/2022** : 10h allée des Pommiers + allée du Bouton d'Or + allée des Lilas, réunion des habitants concernés par un point sensible de ramassage des déchets
- **mardi 18/01/2022** : remise du label 4 pour l'éco quartier des Arondes
- **mardi 18/01/2022 OU, EN FONCTION DE LA REMISE DU LABEL, jeudi 20/01/2022** : 19h en mairie, Conseil municipal suivi de la commission plénière des finances pour la préparation du budget 2022
- **mercredi 19/01** : 13h30 mairie, réunion du CMJ
- **samedi 22/01/2022** : 10h allée du chêne Henry puis 10h45 chemin des Murets, réunion des habitants concernés par un point sensible de ramassage des déchets
- **samedi 22/01/2022** : 20h à l'église, spectacle chorale dans le cadre « Les chants du Vivier » organisé par le CFA et la mairie, **en fonction de la situation sanitaire**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.